



Dossier de presse



2 juillet 2020

Signature du Contrat régional de bassin versant 2020 - 2022

LITTORAL GUÉRANDAIS

Assérac • Batz-sur-Mer • Guérande • Herbignac • La Baule-Escoublac • La Turballe • Le Croisic •
Le Pouliguen • Mesquer • Piriac-sur-Mer • Saint-Lyphard • Saint-Molf • Pornichet • Saint-Nazaire

Les acteurs du contrat



Partenaires



Synthèse du Contrat régional de bassin versant

LITTORAL GUÉRANDAIS

2020-2022

Rappel du contexte

Situé entre Loire et Vilaine, le territoire concerné possède de nombreux atouts littoraux : cours d'eau côtiers, marais salants, plages et océan. Face à une telle richesse patrimoniale, il est indispensable de garantir une eau compatible avec les usages : la pêche à pied, la conchyliculture, la saliculture, la baignade. Depuis de nombreuses années, les collectivités locales mènent des programmes d'actions à l'échelle de bassin versant. Il s'agit d'actions concrètes qui ont permis d'améliorer la qualité des eaux de baignade et des sites conchylicoles, de restaurer des marais et des cours d'eau, et de développer des programmes de sensibilisation aux bonnes pratiques.

Afin de poursuivre ces efforts, Cap Atlantique, reconnu en tant que chef de file des actions Eau et milieux aquatiques 2018-2022, anime un nouveau programme d'actions coordonné avec les acteurs locaux. Ce programme répond aux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Estuaire de la Loire » et « Vilaine » et à la Directive Cadre sur l'Eau.

Les actions 2020-2022 présentées dans ce contrat bénéficient plus particulièrement d'un soutien financier de la Région des Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les finalités du contrat

Ce contrat de **19 actions** et de **2 983 383 € HT** traduit la volonté commune des acteurs du contrat d'agir ensemble pour :

- améliorer l'état des milieux aquatiques et de la qualité des eaux ;
- contribuer à pérenniser la qualité des eaux (usage de baignade, conchylicole, pêche à pied, salicole).

Les acteurs du contrat

➤ 3 maîtres d'ouvrages :

- Cap Atlantique : 12 communes de Loire Atlantique bénéficiaires.
- La Carene : 2 communes bénéficiaires : Pornichet et Saint-Nazaire.
- Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

➤ Les financeurs

- Les 3 maîtres d'ouvrages à hauteur de **51 %**
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de **24 %**
- la Région des Pays de la Loire à hauteur de **25 %**

Par son soutien financier, **la Région des Pays de la Loire** poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, d'une part, le soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) de façon complémentaire au soutien financier apporté également par **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**.

➤ 2 instances garantes du programme d'actions :

- la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.
- la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.

➤ Une structure chef de file : Cap Atlantique.

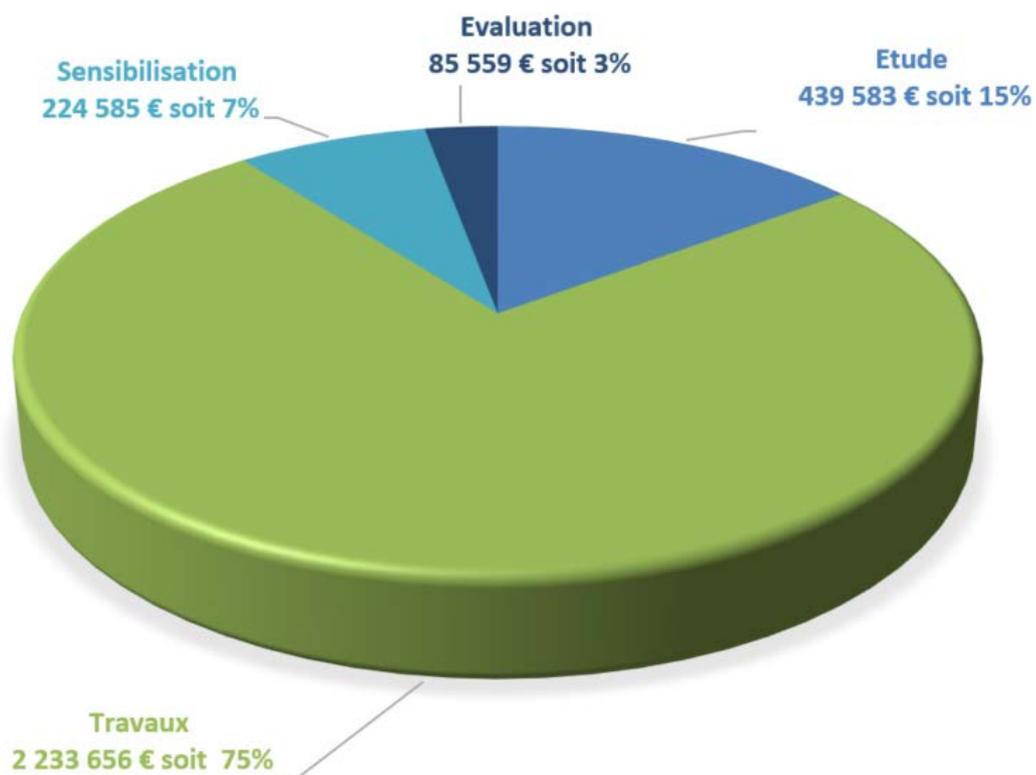
➤ Une structure coordinatrice des CRBV pour la Région des Pays de la Loire : L'EPTB Vilaine.

Le périmètre du CRBV 2020-2022

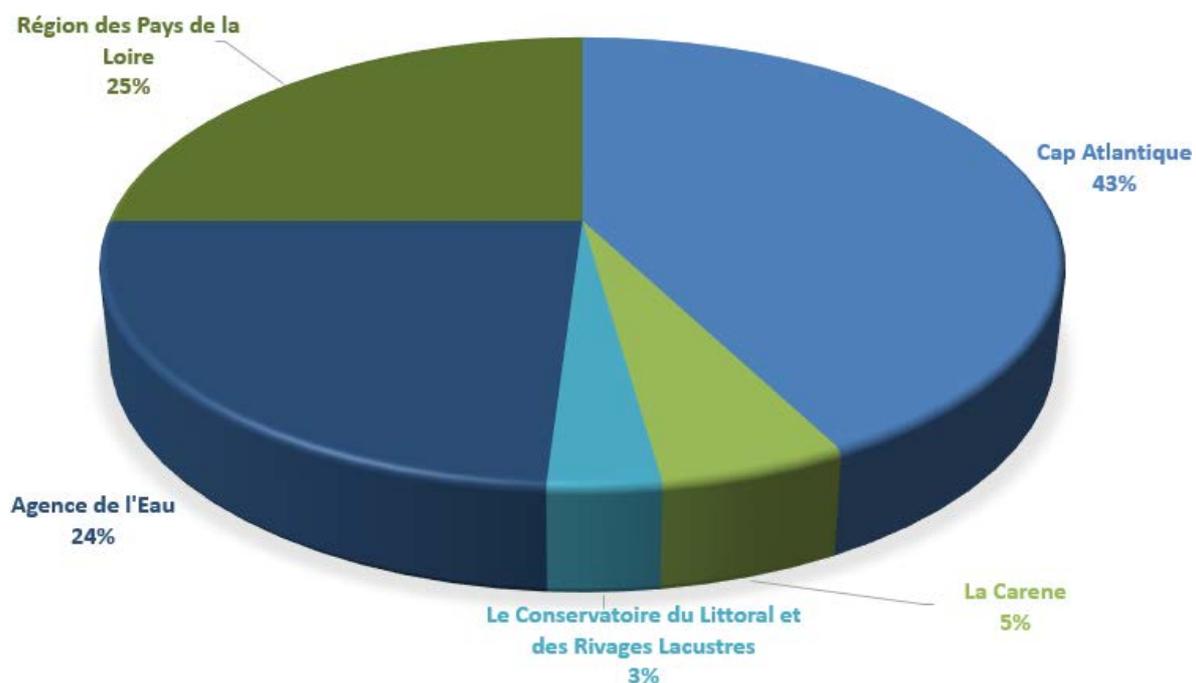


Nature des actions et répartition des financements

La nature des actions



La répartition des financements



Un programme de 19 actions pour un montant de 2 983 383 € HT

Pour ce contrat, **Cap Atlantique**, la **Carene** et le **Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** œuvrent dans le cadre d'un programme commun visant la **restauration des cours d'eau et des zones humides**, la **reconstitution du maillage bocager**, la **lutte contre les pollutions diffuses** et la **lutte contre le gaspillage d'eau potable**.

Ces actions sont ainsi coordonnées sur les sites emblématiques du territoire comme le **Bassin versant de Pont-Mahé** et son **étang du Pont de Fer**, le **littoral de Cap Atlantique**, incluant le **littoral de la Carene jusqu'à Saint-Nazaire**.

	Actions	Maîtres d'ouvrages	Coût en € hors taxe	Aide régionale en €	Objectif
1	Suivre la qualité des exutoires d'eaux pluviales et cours d'eau (prélèvements - analyses)	Cap Atlantique	41 250	13 613	L'objectif est de rechercher les sources de pollution bactériologique et résorber les pollutions pour améliorer la qualité des masses d'eaux côtières et la qualité sanitaire des sites de baignade, conchylicoles et de pêche à pied.
2	Identifier l'origine humaine ou animale des contaminations (prélèvements-analyses) - marché avec un laboratoire agréé	Cap Atlantique			
3	Mettre en place des aménagements pour éviter les contaminations bactériologique des cours d'eau - canaux littoraux	Cap Atlantique	24 000 €	7 200	Il s'agit de diagnostiquer et réaliser des travaux pour supprimer les pollutions d'origine animale.
4	Inventorier et reconstituer le maillage bocager manquant	Cap Atlantique	66 667 €	16 000	L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux pour le phosphore, les pesticides, voire la bactériologie. Il s'agit de reconstituer le maillage bocage (haies et talus) jouant un rôle contre le ruissellement des pollutions diffuses, conformément au cahier des charges établi par la Région et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
5	Préserver la qualité des eaux et des coquillages des contaminants chimiques sur le pourtour des marais salants et zones conchylicole et vérifier les effets par un suivi adapté	Cap Atlantique	12 500 €	10 000	Poursuivre la diminution des concentrations en pesticides dans les eaux littorales afin de respecter un seuil de 1 µg/l en cumul/analyse.
6	Veille sur les paramètres chimiques	Cap Atlantique	8 333 €	2 500	Veille sur les paramètres chimiques littoraux
7 et 8	Restaurer la morphologie des cours d'eau	Cap Atlantique	506 121 €	175 624	L'objectif est d'améliorer de 17% du linéaire de cours d'eau pour qu'ils soient en bon état hydromorphologique. Mais également, mise en œuvre d'actions complémentaires pour préserver durablement les cours d'eau restaurés : - définition de l'espace de fonctionnement d'un cours d'eau pour le protéger dans les PLU - mise en œuvre des actions d'accompagnement aux travaux sur les cours d'eau, ouvrages et marais.
		CARENE	155 968 €	53 185	
9	Restaurer la fonctionnalité des marais littoraux non salants	Cap Atlantique	21 100 €	6 330	
10 et 11	Restaurer la circulation de l'eau et des espèces	Cap Atlantique	83 750 €	37 101	Améliorer et préserver les milieux aquatiques, la biodiversité et le fonctionnement des bassins versants avec l'objectif de restaurer 50% du linéaire de canaux en bon état pour les 3 fonctions (hydraulique, qualité de l'eau et biologique).
		Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres	96 050 €	64 065	

	Intitulé de l'action	Maîtres d'ouvrages	Coût	Aide régionale	Description
12	Améliorer l'état des cours d'eau et des marais littoraux (non salants)	Cap Atlantique	140 000 €	42 000	Améliorer et préserver les milieux aquatiques, la biodiversité et le fonctionnement des bassins versants incluant une étude sur l'espace de fonctionnement des cours d'eau, des inventaires, pour mieux les préserver et faire des travaux de restauration des actions durables dans le temps
13	Volet Milieux Aquatiques - Suivi et évaluation	Cap Atlantique	20 025 €	8 631	Suivre et évaluer la qualité des eaux durant les travaux
		CARENE	4 200 €	3 360	
14	Restaurer et gérer des zones humides	Cap Atlantique	30 000 €	9 000	L'objectif est à terme d'inverser la tendance à la disparition des zones humides et de la biodiversité associée
15	Comprendre l'origine de désordre hydraulique pour faire des travaux (cours d'eau, ruissellement)	Cap Atlantique	250 000 €	80 000	Eviter voire réduire l'accélération du ruissellement des eaux : par des études de compréhension des phénomènes conduisant à la définition de solutions et de règles adaptées.
16	Faire des travaux (cours d'eau, ruissellement)	Cap Atlantique	1 250 000 €	125 000	Travaux pouvant aboutir au débusage d'une partie de cours d'eau ou à la restauration de son lit majeur (et zones humides associées)
17	Développer la culture cours d'eau	Cap Atlantique	158 485 €	60 066	Sensibiliser, informer et former en priorité les acteurs locaux et les publics non sensibilisés.
18	Faire prendre conscience de la fragilité du territoire et des bons gestes au quotidien	Cap Atlantique	53 600 €	16 080	
19	Evaluer	Cap Atlantique	61 334 €	18 400	Fédérer, animer et évaluer les actions multithématiques mises en œuvre
TOTAL			2 983 383 €	748 155 €	

Les 19 actions en image



Source : Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres

Améliorer le fonctionnement de l'étang du Pont de Fer

reconnu en tant que Réserve Naturelle Régionale, pour restaurer la circulation de l'eau et des espèces (dont l'anguille) - 96 050 €



Source : Cap Atlantique



Restaurer le fonctionnement des marais littoraux

ainsi que la circulation de l'eau et des espèces, et préserver les zones humides associées
134 850 €



Source : Cap Atlantique

Restaurer les cours d'eau littoraux

Un programme pour améliorer la morphologie des cours d'eau de Cap Atlantique, mais aussi pour améliorer et préserver son espace de fonctionnement - **2 166 146 €.**



Source : Carene

Restaurer les cours d'eau littoraux nazairiens (Plage de Porcé)

Un programme pour améliorer la morphologie des cours d'eau de la Carene (effacement de 2 plans d'eau sur cours d'eau pour améliorer la qualité des eaux) - **160 168 €**



Source : Cap Atlantique

Expliquer les travaux aux usagers du territoire

Sur les cours d'eau et milieux aquatiques restaurés et les bénéfices pour la qualité des eaux - **158 485 €**



Source : Cap Atlantique

Préserver la qualité des eaux

En installant des clôtures pour éviter les contaminations bactériologiques des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau - **24 000 €**



Source : Patrick Pineau

Préserver les marais salants et zones conchylicoles

En allant plus loin que la réglementation et en poursuivant la diminution des produits pesticides par une charte fédérant les pratiques zéro phyto (20 833 € pour 2021-2022)



Source : Cap Atlantique

Restaurer le bocage qui vieillit et disparaît

Le bocage joue un rôle clé contre le ruissellement pouvant détériorer la qualité des eaux, 66 667 € sont prévus dans ce CRBV pour reconstituer les secteurs détériorés.



Source : Patrick Pineau

Préserver les eaux littorales

L'ensemble du littoral concerné par le CRBV représente 33 sites de baignade et 14 sites conchylicoles et de pêche à pied. Les actions prévues dans ce contrat pour ces usages sont à hauteur de **94 850 €** pour éviter que des pratiques rendant vulnérables la qualité de ces eaux.

En savoir plus...

Une politique régionale volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat. Cette signature met en avant la collaboration plus étroite que la Région engage avec l'Agence de l'Eau et définit des priorités communes pour l'atteinte du bon état. Cette convention vient d'être renouvelée sur la période 2020-2022.

LIFE intégré REVERS'EAU

En complément de cette convention, la Région a répondu à l'appel à projets LIFE intégré sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (REVERS'EAU) lancé par la Commission européenne en avril 2017. Depuis, la Région a obtenu l'attribution d'une assistance technique afin de construire le projet, un travail a été mené en concertation avec les acteurs concernés dont les collectivités locales, l'Etat et l'Agence de l'Eau. Afin de répondre aux demandes de compléments formulées par l'Europe sur le premier dossier de candidature déposé en 2019, un second projet vient d'être finalisé. Associant 13 porteurs de projets pour un montant total de près de 20 millions d'euros et une aide européenne de 10 millions d'euros, le projet a été finalisé en mars 2020. Actuellement le projet n'est pas encore validé par l'Europe, une réponse devrait être apportée cet été.

Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 24 SAGE. Pour les territoires ayant des SAGE approuvés, **la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV)**, d'une durée de 3 ans. Ce dispositif d'aide couvre plus de 85 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de plus de 46 M€, le financement de près de 146 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Rapprochement des outils (le CT Eau)

Dans un souci de mutualisation et de simplification des outils, la Région Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Départements ont abouti à un contrat unique appelé Contrat Territorial Eau.

Le Contrat Territorial Eau est le cadre privilégié d'intervention pour améliorer la qualité des eaux. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions.

CONTACTS PRESSE

Cap Atlantique : Stéphanie Boyer-Lechat, Tél : 06 26 26 73 32, communication@cap-atlantique.fr

Région Pays de la Loire : Nadia Hamnache, Tél : 06 77 66 11 16, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

